



2026/09

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

L'an 2026, le 21 Mars, à 8H30, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bourgin, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le lundi 16 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le tableau d'affichage devant la Mairie ce même jour.

Vote A l'unanimité	
Pour :	15
Contre :	0
Blanc :	0

Présents : MM BOURGIN Jhony, QUILLET Delphine, BOUXIROT Patrick, SINTY Eliane, VOISIN Stéphane, PAEZ REZENDE Michèle, AUGUSTIN Didier, GUEGUINIAT Alexandra, BARESSE Michaël, CARON Isabelle, MARION Mikaël, PETITJEAN Rebecca, POTIN Pierre-Louis, COYAC Stella et CHOAIN Philippe

Excusés :

Absents :

Secrétaire : QUILLET Delphine

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture du Val
d'Oise.

Le 24 mars 2026

D2026 - 01 Désignation des membres du CCAS

Vu les élections du 15 mars 2026,

Vu la réunion du Conseil municipal d'installation du 21 mars 2026,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-6 et R123-7 et suivants,

Le Centre Communal de l'Action Sociale est régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Le conseil d'administration du CCAS comprend le Maire membre de droit.

Le conseil municipal fixe le nombre du Conseil d'Administration à :

4 membres maximum élus en son sein par le conseil municipal,

4 membres maximum nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal,

Sont élus à l'unanimité les 4 membres du conseil municipal :

Mesdames Paez Rezenne Michèle, Alexandra Gueguiniat, Eliane Sinty et Delphine Quillent

Les 4 membres non élus nommés par Monsieur le Maire :

Mesdames Aurélie Muraro, Mireille Gobi et messieurs Alain Cussy et Alain Aubin



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Commune d'US

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

ID : 095-219506250-20260321-2026009-DE

Berger
Levrault

2026/09

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

MAIRE
J. BOURGIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.